

Le défi d'une réinvention du politique en Côte d'Ivoire et la responsabilité des bailleurs de fonds multilatéraux

Bonnie Campbell
Département de science politique
Université du Québec à Montréal

Contribution au numéro spécial de Politique africaine sur la Côte d'Ivoire
No.78, Juillet 2000, pp.142-156.

Bonnie Campbell, Professeure,
Département de science politique,
Université du Québec à Montréal,
CP 8888, Montréal, H3C 3P8 Québec.
Télé: 514-987-3000 Poste 4574

Fax : 514-987-0218. E-mail: campbell.bonnie@uqam.ca

Résumé

Cet article examine certains enjeux de la délicate période de transition ivoirienne et notamment l'adéquation entre d'une part les réformes institutionnelles mises en place sous l'égide des bailleurs de fonds multilatéraux et les contraintes économiques qui résultent de leurs programmes et, d'autre part, les conditions nécessaires à l'ouverture d'espaces politiques dont dépendra la réussite de la période de transition. À partir d'observations recueillies au cours des derniers mois, le texte conclut sur les risques possibles de la période actuelle qui portent sur la reconduction des modes de régulation politique et économique antérieurs, mais aussi sur le glissement d'un modèle libéral pluraliste, basé sur un idéal de participation et d'intégration, vers un modèle autoritaire à logique technocratique s'accommodant voire confortant des stratégies de division et d'exclusion.

The challenges of reconfiguring political process in Côte d'Ivoire and the responsibility of the international financial institutions

Summary

This article sets out certain of the parameters defining the process of Ivoirian political transition and notably, it analyses the compatibility between the institutional reforms introduced at the recommendation of the Bretton Woods institutions and the economic austerity which has resulted from recent decisions on the one hand, and on the other, the conditions necessary for the broadening of political space – the very issue on which depends the success of the transition itself. On the basis of the several observable current trends, the article concludes by raising the possibility that the transition may well result not only in the mere prolonging of past modes of political and economic regulation, but also in a gradual shifting away from a liberal pluralist model based on a participatory and inclusive ideal of politics, to an authoritarian one based on a technocratic ideal, likely to give rise to strategies of division and exclusion.

Après de nombreuses années de dégradation de la situation politique et économique, la réinvention d'un espace politique commun apparaît comme un défi majeur pour l'avenir de la Côte d'Ivoire. L'objet de cette contribution est d'examiner le contexte dans lequel le Comité national de santé publique (CNSP) au pouvoir depuis le coup d'État du 24 décembre 1999 doit conduire le pays, ainsi que les enjeux de la période de transition en cours.

Étant donné les difficultés de mener une réflexion sur des événements qui se déroulent sous nos yeux, nos observations seront avancées avec beaucoup de modestie. À ce stade, il ne peut s'agir en effet que d'apporter des éléments partiels et de formuler des hypothèses afin de faire émerger un certain nombre de questions importantes pour la compréhension de cette période cruciale de transition politique et des événements qui pourraient en résulter. Dans cette perspective et de manière plus spécifique, notre contribution propose de s'interroger sur l'adéquation entre d'une part les réformes institutionnelles mises en place sous l'égide des bailleurs de fonds multilatéraux (et les contraintes économiques qui résultent de leurs programmes) et, d'autre part, les conditions nécessaires à l'ouverture d'espaces politiques dont dépendra la réussite de la transition.

À l'évidence, deux logiques sont aujourd'hui en présence. Pour les bailleurs de fonds multilatéraux et les partenaires de la Côte d'Ivoire, l'assainissement à court terme doit rester l'objectif du gouvernement de transition. Dans cette logique, la réussite dépendra du respect scrupuleux de critères désormais connus tels que : le remboursement des dettes du pays aux divers bailleurs (sans délais supplémentaires ou nouvelles possibilités de rééchelonnement) ; le redressement rapide du déficit courant ; l'assainissement des comptes publics ; la poursuite de la politique de privatisation du secteur productif et des services ; la réforme de la fonction publique ; etc. Alors que pour la population, les forces sociales et les partis politiques en présence, la transition est avant tout une période critique de changement politique devant mener à la tenue d'élections générales (présidentielle, législatives et municipales) en vue de la constitution d'un nouveau gouvernement.

Les questions posées par la coexistence, l'articulation et la compatibilité entre ces deux logiques durant la période de transition sont fondamentales pour comprendre ce qui est en jeu et les risques actuels. Aussi proposerons-nous d'examiner comment les débats récents ont été formulés, leurs objets et leurs acteurs.

L'héritage du régime de transition

Que ce soit dans le sens juridique retenu par les experts de droit constitutionnel[1] ou dans le sens plus technique et restrictif qu'utilise la Banque mondiale[2], il serait difficile de soutenir qu'un État de droit existait en Côte d'Ivoire avant le coup d'État du 24 décembre 1999. Ce constat peut être illustré par deux rappels.

Sur le plan politique, le Président déchu – Henri Konan Bédié - avait fait modifier la loi électorale prévue par la Constitution peu de temps après son arrivée au pouvoir[3] afin d'exclure son principal rival - Alassane Ouattara, ancien Premier ministre - des élections

présidentielles d'octobre 1995. Devant les intentions du même candidat de se présenter aux élections prévues pour octobre 2000, de nouvelles mesures ont été mises de l'avant pour bloquer sa candidature. Cette attitude et le développement d'une rhétorique d'exclusion ont entraîné une indignation croissante de la population qui n'a fait qu'augmenter dans les derniers mois de 1999 et à laquelle le pouvoir a répondu par la répression avec l'adoption d'une nouvelle législation interdisant la tenue de réunions politiques non autorisées et l'arrestation de membres du parti politique d'A. Ouattara (le Rassemblement des Républicains), dont sa Secrétaire générale Henriette Dagri Diabaté et quatre députés (dont un vice-président de l'Assemblée nationale). En novembre 1999, le gouvernement interdisait tout défilé et toute manifestation publique. La conduite des procès, les condamnations à la prison qui en résultèrent et la montée constante de la répression entraînèrent une condamnation internationale du régime et, de la part de la France et des États Unis, la formulation de réserves sur l'état de la démocratie en Côte d'Ivoire. [4]

Sur le plan économique, la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny a historiquement été caractérisée par un singulier manque de transparence dans la gestion des comptes de l'État liée à l'absence de tout contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale. En effet, un décret présidentiel de 1967 (décret no. 67-575 du 15 décembre 1967) était venu donner une interprétation particulière de la loi organique no. 59-249 du 31 décembre 1959 (article 12 nouveau) qui faisait du ministre de l'économie et des finances le seul ordonnateur des dépenses de fonctionnement de l'État.[5] Le décret de 1967 prenait la liberté non seulement de modifier partiellement la nomenclature des comptes publics, mais aussi d'autoriser le transfert des déficits au solde du Budget Général de Fonctionnement (BGF) de l'État. Le ministre de l'économie et des finances pouvait également décider seul d'imputer au BGF sous la rubrique « imprévus » des dépenses effectuées hors budget par le gouvernement dirigé par le Président Houphouët-Boigny. Le ministre des finances de l'époque, entré en fonction en 1966 avant la parution du décret, était alors Henri Konan Bédié qui allait succéder à Houphouët-Boigny fin 1993.

Cette non-budgétisation des hauts lieux des circuits financiers publics, qui apparaît comme l'une des caractéristiques les plus marquantes du régime ivoirien, a pris une forme accentuée au cours des vingt dernières années d'ajustement structurel. À titre d'illustration, l'audit de la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CSSPPA ou Caistab) – le cœur de l'économie politique ivoirienne - réalisé par la firme Arthur Andersen en décembre 1999 à la demande des institutions multilatérales, a révélé des écarts entre recettes déclarées et recettes réelles de 80 milliards de FCFA[6]. Ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg. Ils illustrent un mode de gestion des ressources devenu généralisé et caractéristique d'un mode de régulation social, politique et économique[7] sélectif et asymétrique, marqué par l'institutionnalisation de mécanismes d'accumulation parallèle basés sur l'organisation de fuites ou de « coulage » en marge de l'appareil de l'État. Cette accumulation parallèle, qui a très largement bénéficié à ceux qui en principe étaient là pour servir l'État, a eu lieu à une si grande échelle – en particulier au cours des dernières années[8] - que l'ampleur de l'hémorragie des fonds publics n'était un secret pour personne, y compris pour les bailleurs de fonds. Aussi peut-on s'interroger, vu l'ampleur des détournements de fonds publics du régime

Bédié, sur le ton plutôt moralisateur adopté aujourd'hui par les chancelleries étrangères qui, sans s'être émues des pratiques du régime précédent, s'interrogent à haute voix sur la « légitimité » du gouvernement de transition[9].

Comment dans ce pays à réputation de « miracle » économique et de stabilité politique, l'Etat, sa classe politique et la situation économique en sont-ils arrivés là ?

Sans prétendre répondre à des questions de cette envergure, il est nécessaire de souligner que la manière dont les enjeux ont été abordés et continuent à l'être par les institutions de Bretton Woods ne peut déboucher que sur un constat : le passage du statut de « bon » élève à celui de « mauvais ». Il apparaît en revanche que l'analyse des performances économiques en termes de taux de croissance, de rééquilibrage des grands agrégats macro-économiques, etc., lorsqu'elle fait abstraction des dimensions politiques des processus, ne permet pas d'expliquer, ni de répondre à la question posée ci-dessus sur le pourquoi de la situation actuelle. Le rapport-bilan de la Banque mondiale sur l'ajustement (1994) illustre parfaitement ce déclassement « officiel » du pays puisque la Côte d'Ivoire, modèle de croissance économique pendant les années 60 et 70, puis exemple d'un ajustement réputé réussi jusqu'au milieu des années 80, est devenue l'exemple à ne pas suivre[10].

Bien que nous ne puissions revenir ici en détail sur l'expérience fort controversée de l'ajustement ivoirien[11], il paraît important de proposer des éléments pour une relecture plus politique de ce processus dans le but non pas de comprendre les résultats jugés "décevants" par les bailleurs de fonds mais, de façon plus large, afin de repérer entre autres les liens complexes entre ajustement et reconduction d'un mode de régulation politique particulier au cours des vingt dernières années.

Nous formulerons tout d'abord quelques éléments d'une analyse politique de l'expérience ivoirienne d'ajustement, qui permettront de rappeler les référentiels de l'intervention des bailleurs de fonds. Puis nous examinerons le processus de transition politique en cours, en référence aux réformes institutionnelles héritées des années 90.

Éléments pour une relecture politique de l'expérience ivoirienne d'ajustement.

Dès son origine, l'expérience ivoirienne d'ajustement s'est avérée correspondre à un processus éminemment politique dans la mesure où elle conditionnait le choix de la stratégie de développement ainsi que la place du pays dans le marché mondial, les moyens à mettre en oeuvre sur le plan interne et, en dernier ressort, les possibilités de poursuite d'un mode particulier de régulation sociale, politique et économique.

Ainsi, dès la première phase d'ajustement – ou ajustement "standard" (1980-87) -, les dimensions politiques de l'action des bailleurs de fonds se sont exprimées à travers plusieurs mesures comme : la détermination des objectifs de développement (et des moyens pour les atteindre) ; l'intervention directe dans le processus de prise de décision de la politique économique (par exemple en dictant le niveau des prix aux producteurs et aux consommateurs ou en décidant de l'attribution de subventions) ; la répartition des

rôles entre secteurs public, parapublic et privé ; mais aussi l'imposition de formes plus autoritaires de pouvoir politique pour permettre l'application de mesures économiques et sociales plus contraignantes.

L'orientation donnée par les conditionnalités des trois premiers programmes d'ajustement structurel de cette phase standard – à savoir l'ouverture des frontières, le rétablissement des grands équilibres financiers par compression de la demande, le rôle prioritaire de l'entreprise privée – est apparue toutefois relativement compatible avec les choix libéraux du pays ; elle permettait aussi la poursuite d'un mode de répartition des ressources économiques assurant la permanence de la régulation politique en œuvre depuis l'indépendance. Elle s'est cependant accompagnée du nécessaire renforcement de certaines alliances au pouvoir (en particulier entre la classe politique, les intérêts privés du secteur agro-exportateur et leurs connexions étrangères) qui ne pouvait qu'entraîner une croissance rapide des différenciations sociales – avec un déclassement accéléré de certaines catégories comme les employés de bureau, les ouvriers mais aussi les enseignants - et la modification des rapports de force internes à la société.

L'accélération du processus de différenciation et de précarisation d'une proportion croissante de la population et la montée des tensions internes ont été à l'origine de la mise en œuvre, à partir de la fin des années 80, d'une deuxième étape : celle des « dimensions sociales de l'ajustement », selon l'intitulé des programmes alors lancés par la Banque mondiale. Malgré les évidences de l'impact social des réformes engagées, les institutions multilatérales mettront plusieurs années avant de reconnaître la gravité des conséquences de l'ajustement en Côte d'Ivoire. Ainsi, Demery et Squire ont montré que la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté avait augmenté de 16% dans la seule période 1985-88 [12] et, en 1997, la Banque mondiale dressera un constat très critique de la situation sanitaire et éducative reconnaissant à cette occasion que désormais 37% des Ivoiriens vivaient avec moins de 12 000 FCFA par mois (soit moins de \$US 20) [13]. Les bailleurs de fonds internationaux tenteront néanmoins de se dégager de leurs responsabilités en prétextant les défaillances de gestion du gouvernement ivoirien et sa mauvaise application des réformes prescrites, alors qu'il convenait de s'interroger sur la conception des programmes mis en place et sur la compatibilité entre le processus d'ajustement et le mode de régulation social, politique et économique spécifique au pays.

Toujours est-il que le silence des agences multilatérales sur le phénomène d'appauvrissement pendant la phase "standard" de l'ajustement, malgré son ampleur, reste particulièrement intrigant. Une interprétation possible, tout du moins partielle, est qu'elles avaient besoin du succès de la Côte d'Ivoire : du fait de l'image du pays sur le continent, sa réussite était nécessaire pour légitimer, même de façon symbolique, le pouvoir de décision considérable que les bailleurs de fonds avaient acquis durant les années 80, aussi bien sur le destin de ce pays que sur celui de la grande majorité des pays d'Afrique.

Sur le plan interne, la mise en place du processus d'ajustement, s'est traduite formellement pour la direction politique ivoirienne par une réduction de ses marges de manœuvre. Elle a su néanmoins s'accommoder très avantageusement de ce nouveau cadre de contraintes par le jeu des contournements, des aménagements et de la sélectivité des cibles retenues pour la mise en œuvre des réformes d'austérité. Les illustrations de ces pratiques de gestion en période d'ajustement sont nombreuses. Il est possible de citer en particulier la non-budgétisation de certains lieux-clés dans les circuits complexes des finances publiques (Caisse de stabilisation, Caisse nationale de prévoyance sociale et Caisse de péréquation) ou encore la « non-transparence », pour utiliser le terme de L. Demery, selon laquelle se sont faites une trentaine de privatisations d'entreprises publiques entre 1987 et 1989 [14]. Quant aux catégories sociales visées par l'ajustement, il apparaît évident que les salariés urbains de la fonction publique et des entreprises privées seront les victimes choisies dès l'origine par le pouvoir politique, posant ainsi la question centrale et fondamentale du traitement de l'équité dans le processus de décision politique. Ainsi, le "retard" de l'ajustement ivoirien pointé in fine par les agences multilatérales apparaît bien plus comme la conséquence de la poursuite du mode de régulation interne et de son adaptation aux contraintes extérieures, que comme le résultat de distorsions, dysfonctionnements ou pathologies locales.

La préoccupation des bailleurs de fonds pour les dimensions politiques et la faisabilité politique de l'ajustement dans les années 90 semble traduire leur reconnaissance tardive d'une perte de contrôle sur le processus de réforme engagé et de la nécessité d'un réaménagement de leur intervention. Cette troisième étape de l'ajustement est fondée sur deux constats : les conditionnalités, de plus en plus lourdes et multiformes, sont politiquement et techniquement ingérables ; les politiques de désétatisation ont dans leur ensemble échoué. Les préoccupations de la Banque Mondiale, du FMI et des bailleurs de fonds bilatéraux portent dès lors sur une "internalisation de l'ajustement" qui implique de passer à l'étape des réformes institutionnelles fondées sur la mise en œuvre des principes de la "bonne gouvernance" et du "capacity building". Cette évolution se traduit ainsi par une intervention de plus en plus en profondeur dans le tissu social et économique, justifiée par une analyse négative du contexte africain[15], mais également par la conceptualisation des réformes nécessaires pour garantir le succès des réformes économiques.

Or les réformes institutionnelles proposées le furent avant tout en termes d'efficacité technique autour des quatre piliers de la notion de gouvernance proposée par la Banque mondiale à savoir : la gestion du secteur public, la responsabilisation, le cadre juridique du développement, l'information et la transparence. Ces réformes véhiculaient ainsi une conception très particulière de l'État, basée sur une vision instrumentaliste et fonctionnaliste dont les implications sur le plan politique qui ne semblent pas avoir reçu l'attention qu'elles méritent. Car la tentative de traiter des enjeux politiques sous un angle purement technique tend à « dépolitiser » et ainsi à nier la légitimité d'enjeux qui sont fondamentalement politiques dans la mesure où ils soulèvent la possibilité de choix de société.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, ces analyses et politiques qui privilégient des stratégies particulières de croissance tout en préconisant une reconceptualisation de l'État en conséquence, posent à l'évidence une série de problèmes cruciaux pour la compréhension de la période actuelle puisque :

- 1) de telles démarches ratent la signification de l'imbrication complexe "État-marché" de l'expérience de croissance économique ivoirienne et le rôle qu'y ont joué les interventions publiques ;
- 2) en opposant secteur privé et secteur public, de telles perspectives laissent la porte grande ouverte aux politiques uniformes et non différenciées de "retrait" de l'État et à une perspective qui voit dans toute intervention étatique une distorsion du marché, un obstacle au libre jeu des prix et des initiatives privées ;
- 3) en attribuant la responsabilité du recul de la croissance à de mauvais choix de politiques internes, les études de la Banque mondiale passent à côté de l'interaction entre ces choix et l'environnement externe[16] : aussi, en préconisant l'ouverture de l'économie et la promotion des exportations, les recommandations révèlent une incapacité à incorporer l'importance des contraintes externes et surtout à mettre en l'avant des propositions susceptibles de rendre le pays moins vulnérable vis-à-vis de l'extérieur ;
- 4) enfin et surtout, ces différentes analyses négligent les dynamismes socio-politiques internes à la Côte d'Ivoire qui sont essentiels à la compréhension de la spécificité de son expérience ; elles négligent notamment les liens entre les interventions de l'État, le fonctionnement des marchés, les schémas de redistribution sociale et politique et le mode de croissance économique, dont la connaissance apparaît comme un préalable à toute stratégie de relance.

Plus globalement, et ce constat est au cœur des enjeux de la période de transition que la Côte d'Ivoire connaît aujourd'hui, la non prise en compte du mode de régulation économique, social et politique tout au long du processus d'ajustement n'a pas permis de comprendre ses échecs, ni la signification de ses contraintes politiques. Elle a même conduit à des erreurs d'interprétation puisque les responsabilités de cette situation ont été imputées à des groupes sociaux réputés bénéficier de situations de privilège (comme les enseignants et les étudiants)[17]. Une telle analyse a fait l'impasse sur la complexité des coûts et contraintes internes comme par exemple le recours aux facteurs étrangers (main-d'œuvre et capitaux), qui étaient pourtant centraux dans les travaux antérieurs de la Banque Mondiale[18]. Mais elle s'est avérée éminemment préjudiciable puisqu'elle a discrédité, non sans objectif politique, certains éléments de la société qui étaient simultanément ses porte-parole les plus articulés et les plus structurés dans la remise en cause du processus d'ajustement et de ses conséquences.

Après un tel processus de délégitimation d'une partie du corps social produite par le processus d'ajustement et en conséquence de l'érosion accélérée du mode de régulation antérieur, la réhabilitation du débat interne et de ses différents protagonistes apparaît

essentielle à la construction de nouvelles coalitions qui seront indispensables à la réussite et à la durabilité des recompositions en cours.

Réinventer le politique et reconstruire un État de droit

Peu d'observateurs de la scène ivoirienne disputeraient le fait que le « coup d'État ivoirien » de décembre 1999 ait permis d'éviter un dérapage qui semblait devenir de plus en plus probable lors des derniers mois de la présidence de Konan Bédié.

Lorsque le Comité national de salut public (CNSP) dirigé par le Général Robert Gueï prit le pouvoir le 24 décembre, l'Assemblée nationale fut suspendue et un gouvernement de transition regroupant des ministres militaires et civils émanant des divers partis, fut annoncé le 5 janvier 2000[19].

Comme nous l'avons déjà mentionné, il s'agit ici de s'intéresser à la marge de manœuvre dont dispose le CNSP à travers les écueils qui pourraient mener à de nouveaux dérapages. Le défi du gouvernement de transition est de taille, car il ne s'agit pas simplement d'élire le Président de la République et les députés, mais de faire émerger un projet de société basé sur de nouveaux compromis sociaux dont le succès dépendra de la création de lieux de débats, de nouvelles bases de solidarité et de cohésion sociale.

Alors que pour les bailleurs de fonds multilatéraux, le jugement porté sur la « légitimité » du régime de transition reposera avant tout sur sa capacité à imposer au pays la rigueur de gestion nécessaire au respect à très court terme des contraintes dictées de l'extérieur – bien que la situation économique soit unanimement reconnue comme désastreuse –, pour la population et les partis politiques, la transition engagée par les changements de décembre 1999 doit déboucher sur la constitution d'un nouveau gouvernement et – surtout – sur une « décrispation » et une ouverture de l'espace politique.

Pour réfléchir sur la compatibilité de ces deux logiques, nous procéderons en trois temps. Nous résumerons tout d'abord brièvement l'ampleur des contraintes économiques ; puis nous examinerons ensuite rapidement la forme que prend le changement politique actuel, qui reflète le rétrécissement du champ du politique ; enfin, nous évoquerons la possibilité – dans un tel contexte – d'une transformation des formes d'intervention politique sous le double effet des contraintes économiques et politiques de la transition.

Une transition marquée par une austérité économique extrême

Vis-à-vis de ses partenaires extérieurs, le Gouvernement de transition s'est trouvé confronté à une situation des moins enviables[20]. En effet, lors de son accession au pouvoir, le Général Gueï annonça d'emblée que « les coffres de l'État étaient vides ». Cependant, dans le but de rétablir de bonnes relations avec les bailleurs de fonds internationaux, le Gouvernement annula le 13 janvier sa décision initiale de suspendre les remboursements de sa dette, qui avait été prise afin de pouvoir payer les salaires de la fonction publique et des militaires. Avec une dette extérieure estimée en 1998 à \$14,7 milliards, impliquant un ratio du service de la dette de 28,3% [21], la situation du pays

était à première vue comparable à celle de bien d'autres pays africains. Cependant, ce qui est spécifique au cas ivoirien c'est bien la gravité des déficits publics hérités par le nouveau gouvernement, puisque le passif de l'État pesant sur le budget 2000 représentait 39% des recettes fiscales attendues la même année[22]. De plus, cette situation était susceptible de se dégrader très rapidement dans l'hypothèse de la poursuite de la détérioration du marché mondial du cacao[23], puisqu'à elles seules les recettes fiscales procurées par la filière cacao contribuent toujours à hauteur de 40% aux recettes du pays. Parallèlement, les impayés de l'État avaient littéralement explosé pendant les deux dernières années du régime d'Henri Konan Bédié pour atteindre 584 milliards de FCFA (près d'un milliard d'US\$) à la fin de l'année 1999 [24].

Concernant les finances publiques, les estimations initiales suggéraient - selon les données de la mission du FMI de février 2000 [25] - que l'année 1999 s'achèverait sur un déficit d'environ 197 milliards de francs CFA (US\$322 millions). Cependant, après un audit en profondeur des finances publiques entrepris par le nouveau ministre du budget, les arriérés cumulés à mettre au bilan de la gestion passée représentaient environ 7% du PIB, soit 500 milliards de francs CFA[26].

Dans ce contexte, les bailleurs de fonds multilatéraux ont jugé que le budget d'austérité adopté par le régime précédent à la mi-décembre 1999 serait insuffisant. Aussi le FMI recommanda-t-il que le Gouvernement de transition limite ses dépenses pour l'année en cours en deçà du montant prévu par l'ancien gouvernement [27].

Avec une telle situation de récession économique marquée, renforcée par la défiance des investisseurs extérieurs, et qui se traduit par la chute du taux de croissance[28], l'état financier se ressère sur la Côte d'Ivoire. Abidjan devrait s'acquitter en 2000 de 756,8 milliards de FCFA au titre de sa dette extérieure. Or, dans un tel contexte, les principaux bailleurs de fonds bi- et multilatéraux (États-Unis, France, Canada, Union européenne) ont décidé de suspendre leur aide en arguant de la rupture du processus démocratique, des impayés ou des fraudes du régime précédent[29], renforçant ainsi une énorme pression sur les ressources. De son côté, le FMI refuse depuis des mois de débloquent la deuxième tranche de la Facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR), initialement prévue pour mars 1999, ce qui empêche le pays d'être éligible à l'initiative HIPC (Highly Indebted Poor Countries) qui permet l'octroi de conditions plus favorables de la part du Club de Paris. Enfin la Côte d'Ivoire est à la limite du défaut de paiement de ses obligations Brady vis-à-vis des banques commerciales et doit chercher in extremis à chaque échéance des crédits relais. L'échéance d'avril a en principe été sauvée par un prêt de la Banque africaine de développement, qui n'a agi que comme une soupape à court terme ; car ces solutions conjoncturelles n'allègent en rien la rigidité des contraintes extérieures qui pèsent sur le gouvernement tout en augmentant la dette extérieure.

Le pays semble donc se retrouver dans un cercle vicieux : la légitimité de la transition auprès de la population dépend de la capacité du gouvernement à ouvrir l'espace politique en desserrant les contraintes, ce qui risque de disqualifier encore plus le régime auprès des bailleurs de fonds. À titre d'illustration, le Général Gueï répétait en avril 2000 pour apaiser la tension sociale et maintenir la stabilité politique, que le paiement des

salaires de la fonction publique et des militaires (455 milliards de FCFA pour l'année en cours) restait la priorité au même titre que le maintien des dépenses sociales (400 milliards de FCFA). Mais dans le même souffle, le gouvernement reconnaissait que « le renforcement d'une politique d'austérité » était une nécessité, ce qui se traduira par de nouvelles économies de 30 milliards sur le train de vie de l'État[30]. Dans les faits ces contraintes ont entraîné une situation de pénurie qui entrave le bon fonctionnement des services du gouvernement de transition [31].

Il serait illusoire de penser que de telles contraintes seront sans influence sur la nature de la transition politique. Il semblerait même, selon certaines interprétations, qu'elles soient accentuées par les luttes de pouvoir entre les différents composantes du gouvernement et plus particulièrement entre les représentants du RDR et ceux du FPI (Front populaire ivoirien), cherchant tour à tour des prises de position favorables à leur candidat[32]. Ce contexte de tensions et de raréfaction des ressources a cependant d'ores et déjà eu deux conséquences : d'une part le rétrécissement du champ du politique et, d'autre part, le changement progressif de la nature même du pouvoir au sein du gouvernement.

Le champ du politique rétréci à la compétition électorale.

Comment caractériser le champ du politique dans la période de transition actuelle en Côte d'Ivoire ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question, il est utile de faire référence aux débats soulevés par les travaux préparatoires à l'avant-projet de loi constitutionnelle, étape préalable à la tenue des élections générales, qui sera soumis à la population lors d'un référendum le 23 juillet 2000.

Le processus d'élaboration de cet avant-projet, confié à une Commission consultative constitutionnelle et électorale (CCCE) regroupant des représentants des partis politiques et de la société civile, et les débats qu'il a suscité ont montré qu'il était clairement perçu comme un moment crucial pour l'avenir politique du pays. Ainsi, à la veille de la présentation par le Président Gueï de la version retenue par le CNSP, le journal Notre Voie concluait son article sur le projet de Constitution comme suit : « En tout état de cause, de la rencontre de demain, dépendra l'avenir immédiat de la Côte d'Ivoire. »[33]

De manière très significative et révélatrice, c'est la question des conditions d'éligibilité des candidats à la présidence de la République qui s'est imposée au cœur des débats sur l'avant-projet. Les positions se divisèrent rapidement sur le critère de la nationalité et de sa définition avec d'un côté les partisans d'une acception souple (position entre autres du RDR et du Parti pour le progrès et le socialisme, PPS) et, de l'autre, ceux d'une version plus restrictive rappelant les positions de l'ancien régime en faveur de « l'ivoirité » (position du FPI et du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, PDCI, ancien parti au pouvoir), prouvant ainsi que l'héritage politique du Président Bédié et de certaines tendances xénophobes n'avait pas disparu avec le coup du 24 décembre.

Le CNSP a tranché en faveur d'une clause de nationalité assouplie pour l'éligibilité du Président en retenant la formule selon laquelle le candidat devait être de père ou de mère ivoirien (et non pas de père et de mère ivoiriens). En revanche lors des derniers

arbitrages, et contrairement à l'avis de la Grande Commission de la CCCE, le général Gueï a maintenu une restriction qui compromet la candidature d'Alassane Ouattara, puisque le candidat à la présidence « ne doit pas s'être prévalu d'une autre nationalité », ce qui n'est pas le cas du président du RDR qui a représenté autrefois le Burkina Faso auprès du FMI et de la BCEAO (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest)[34].

Cette polarisation du débat autour des règles du jeu électoral, que ce soit les conditions de l'éligibilité ou encore celles du vote[35], a laissé de côté d'autres thèmes d'importance pour l'avenir institutionnel du pays, comme par exemple le choix du dispositif parlementaire (avec une ou deux chambres). Mais surtout elle révèle la particularité de la transition ivoirienne, où le processus politique semble réduit à la seule compétition électorale et dans laquelle il est parfois difficile de distinguer des partis pris idéologiques dans ce qui relève avant tout de la pure tactique politicienne. Alors que le pays connaît une situation critique quant à son avenir et à sa place dans le jeu international, les préoccupations semblent se focaliser sur la conquête du pouvoir plutôt que sur l'élaboration d'un projet politique.

Ce constat mérite que l'on s'y arrête pour essayer d'en expliquer certaines causes et d'en soulever certaines conséquences possibles. Car cette façon de penser le politique, en le réduisant au jeu de l'alternance entre partis, risque de renforcer une logique selon laquelle la complexité du politique - qui va de la définition d'un projet social commun aux réformes constitutionnelles et à la gestion des affaires courantes – serait ramenée à la seule lutte de factions pour le pouvoir.

La question qui se pose est évidemment le pourquoi de ce rétrécissement drastique du champ du politique et de cette conception si particulière et restrictive de la transition politique. Pourquoi cette absence d'autres canaux, d'autres espaces, d'autres lieux de débats que ceux de la compétition électorale ?

Sans prétendre qu'il y ait des réponses simples à cette question qui renvoie à toute la spécificité de l'héritage politique ivoirien, mais afin de saisir les différentes dimensions de ces enjeux complexes, il semble important d'insister sur l'évolution récente de cet héritage eu égard au processus de réformes institutionnelles des années 90 et aux contraintes économiques actuelles.

Comme nous l'avons vu, la transition ivoirienne se déroule dans un climat d'austérité accrue, sans espoir de nouvelles aides extérieures. Ce climat risque d'aiguiser, comme d'autres l'ont souligné, les tensions partisans voire xénophobes initiées par l'ancien Président dans sa tentative de disqualifier son principal rival[36]. De plus, en l'absence de renouvellement des bases de la croissance et vu l'état financier actuel, la compétition électorale se présente d'abord comme un moyen d'accès non seulement au pouvoir mais, comme par le passé, à la répartition des ressources économiques, puisque le jeu électoraliste se place dans la poursuite des modes de régulation sociale, politique et économique antérieurs, plutôt que dans leur redéfinition.

Cette absence de compatibilité entre le caractère avant tout électoraliste de la transition et l'ouverture d'espaces politiques nouveaux qui changeraient véritablement les règles du jeu est patente. En revanche, d'autres formes de convergence existent bien et bel et contribuent à expliquer la tournure des événements. C'est le cas en particulier de l'adéquation entre d'une part l'approche techniciste des réformes institutionnelles telles qu'elles sont préconisées par les institutions multilatérales – qui réduisent le champ du politique à celui de la compétition électorale – et, d'autre part, les stratégies de prise du pouvoir qui permettent l'accès aux gisements de ressources économiques. Ainsi, le processus de réformes tel qu'il a été mené dans la dernière phase de l'ajustement conduit directement à la permanence du statu quo. En plaçant le débat essentiellement sous l'angle de la bonne gestion et de l'efficacité technique, il tend à passer sous silence la nécessité urgente de renouveler l'espace des débats politiques, de refonder les compromis sociaux et politiques et - surtout - d'élargir les bases sociales et politiques d'un pouvoir rendu particulièrement asymétrique par, faut-il le rappeler, la mise en œuvre de l'ajustement.

En d'autres termes, la mise de l'avant par les institutions de Bretton Woods d'une acception du politique synonyme de compétition électorale multipartite et d'une conception essentiellement fonctionnaliste et instrumentaliste de l'État mène à l'idée, particulièrement problématique en période de transition, que des changements organisationnels de nature technique amèneront par eux mêmes une amélioration de l'efficacité et du bon fonctionnement du gouvernement : d'où l'insistance mise sur la gestion du secteur public, sur la responsabilisation, sur le cadre juridique du développement, sur l'information et la transparence qui sont, comme on l'a vu, les attributs de la bonne gouvernance. Au-delà du simplisme d'une telle perspective fonctionnaliste, les questions cruciales pour la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui restent pourtant : des réformes institutionnelles pour quoi faire ? En fonction de quel modèle de développement ? Décidé par qui ? En faveur de quels intérêts à la fois internes et externes ?[37]

La transformation des formes d'intervention politique et la possibilité d'une dérive autoritaire.

Ce contexte particulier de la transition ivoirienne, où les débats essentiels sont tronqués par les jeux partisans et une conception restrictive du politique, n'est pas sans incidence sur l'évolution de la nature du pouvoir. En effet, l'absence d'espaces de dialogue en terme de projet politique, les contraintes économiques et financières et l'intransigeance des partenaires extérieurs, se conjuguent pour rendre possible de nouvelles formes d'intervention plus autoritaires, justifiables par les impératifs de gestion des ressources dans un contexte de crise.

Une illustration de ce processus peut être fournie par la présentation du contenu technique du programme d'action du ministre de la Jeunesse et des Sports du gouvernement de transition, le général Mathias Doué, dont les trois priorités reposent sur la communication « pour être en contact avec nos partenaires », la transparence « parce que c'est l'expérience de la bonne gestion » et la responsabilité « parce que c'est la

source de notre prise de conscience et de notre détermination à assumer nos obligations réciproques »[38]. Ce positionnement est révélateur car il s'agit des termes qui sont au cœur des réformes institutionnelles proposées par les bailleurs de fonds multilatéraux. Il est renforcé par le choix d'un recours croissant au secteur privé, justifiable par les contraintes financières qui pèsent sur le secteur public ivoirien. Ainsi, selon la même source, « le Général Mathias Doué entend développer un véritable partenariat entre l'État et le privé de sorte que progressivement, le privé prenne le relais dans le financement et la promotion du sport, afin que l'État se limite à mettre en place le cadre réglementaire et à donner les impulsions nécessaires »[39]. Ce qui est particulièrement frappant ici, c'est de voir le recours au langage de la bonne gestion pour les affaires publiques et à la privatisation pour des domaines qui relevaient auparavant de l'État. Mais ce qui l'est encore plus, c'est que la même logique soit invoquée pour aborder des problèmes de type socio-économique et structurels plus profonds tels que l'exclusion sociale et la pauvreté. Toujours selon l'article du quotidien Le Jour, « l'éradication du phénomène des enfants de la rue fait partie des résultats attendus par cette réforme. ' Parce qu'on ne veut plus de mendicité ' a martelé le Général Mathias Doué ». Or, il est à craindre que l'absence de ressources financières et d'une marge de manœuvre politique suffisantes pour aborder des problèmes aussi profonds que ceux qui sont à l'origine de la mendicité et de la pauvreté, n'influence le type de solutions et les formes d'intervention utilisées pour atteindre ces objectifs. Le risque serait alors de chercher avant tout à faire disparaître les symptômes... plutôt que de s'attaquer aux origines d'une situation tout à la fois extrêmement difficile et complexe.

Ces constats sur l'état des débats actuels sont à rapprocher des fondements conceptuels des réformes institutionnelles introduites ou suggérées par les bailleurs de fonds internationaux, dont le caractère particulièrement restrictif contribue à la dépolitisation formelle des enjeux et des choix d'action. En effet, la séparation voire l'opposition entre Etat et société civile (qui reproduit le paradigme néo-classique de séparation entre Etat et marché) empêche de raisonner l'Etat comme une entité historiquement située et socialement construite. La notion de responsabilisation est limitée à sa dimension budgétaire et fiscale (car la responsabilité politique est en dehors du référentiel de la Banque mondiale[40]). Enfin la participation est instrumentalisée et réduite à la coopération et à l'appui de la population locale aux politiques de réforme qui ont été définies préalablement, souvent de l'extérieur ; elle n'est pas conçue comme une participation effective à la détermination de leur contenu, qui serait pourtant indispensable pour permettre l'émergence d'un nouveau projet collectif en période de transition politique.

Cette dépolitisation place la transition ivoirienne dans une position délicate. Elle dépossède l'État de ce qui fait l'essence de son pouvoir - à savoir la faculté de faire émerger un projet national, de procéder à des arbitrages et de contribuer à l'élaboration de compromis en fonction d'objectifs et de rapports de force souvent contradictoires ; mais elle conduit aussi à assimiler les processus politiques à des processus de gestion administrative.

Dans ce contexte de rétrécissement du champ du politique, les débats autour du projet de réforme constitutionnelle se réduisent logiquement et avant tout à des tactiques électoralistes au détriment de débats sur la construction d'un projet de société. Et le renforcement des stratégies de pouvoir de la part des forces politiques en présence risque de rendre la situation de transition encore plus volatile et donc instable. Aussi est-il difficile d'envisager dans la situation actuelle comment la tenue d'élections pourrait contribuer à créer les conditions d'une plus grande cohésion sociale pour la réinvention d'un espace politique commun. D'autant plus que les contraintes économiques extrêmes qui pèsent sur le gouvernement de transition ne font qu'accroître l'ampleur du défi. Car le degré d'austérité imposé par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux durant cette période cruciale - qui n'a pourtant en soi rien d'obligatoire ni de nécessaire, si ce n'est au nom d'une rigueur gestionnaire qui n'est pas toujours appliquée dans d'autres situations nationales – se conjugue avec l'héritage de la dilapidation des fonds publics par l'ancien régime et les déséquilibres structurels récurrents de l'économie ivoirienne. L'attitude des partenaires de la Côte d'Ivoire apparaît ainsi et pour le moins paradoxale, voire contradictoire, si leur souhait est bien que le pays puisse rapidement renouer avec ses bases constitutionnelles.

A l'analyse de ces différents facteurs, il y a lieu de se demander si le risque actuel pour la Côte d'Ivoire n'est pas la reconduction sous une forme mise à jour de ses modes de régulation politique et économique antérieurs. Ce choix du statu quo plutôt que celui de la refondation pourrait dès lors se traduire, du fait des contraintes économiques croissantes sous lesquelles a été placée la transition, par la dérive d'un modèle libéral pluraliste basé sur un idéal de participation et d'intégration vers un modèle autoritaire à logique technocratique s'accommodant voire confortant des stratégies de division et d'exclusion.

Il s'agit là d'enjeux complexes qu'il faut aborder avec beaucoup de prudence et d'humilité. Mais leurs implications sont d'une telle importance qu'ils méritent cependant d'être posés. L'inadéquation entre la nature des réformes institutionnelles proposées par les institutions de Bretton Woods, formulées en termes de bonne gestion, et le besoin du pays de reconstruire un État de droit, de réinventer des liens pour une plus grande cohésion sociale, d'élaborer un projet pour rebâtir la société et relancer l'économie sur des bases nouvelles permet de souligner un problème central et désormais récurrent : celui du positionnement des institutions multilatérales de financement et leur impossibilité de gérer de l'extérieur des processus aussi complexes que les réformes économiques et institutionnelles.

A l'évidence, la réappropriation de ces processus de réforme est au cœur du défi de la transition ivoirienne et le desserrement des contraintes externes est l'une des conditions de sa réussite. Mais il ne semble pas - à ce jour - que tous les acteurs politiques aient pris toute la mesure des enjeux d'une telle réappropriation et d'une refondation, ni que les partenaires de la Côte d'Ivoire aient saisi l'impérieuse nécessité d'un accompagnement réel du processus en cours.

[1] J.-Y. Morin définit initialement l'État de droit comme « un ordre juridique effectif permettant le contrôle du pouvoir et, partant, la protection des droits de l'homme ». J.-Y. Morin « L'État de droit : Émergence d'un principe du droit international » in Recueil des Cours de l'Académie de droit international, Tome 254, La Haye, Martinez Nijhoff, 1996, p.36. Cité dans François Crépeau, « L'État de droit entre polyarchie multicentree et anarchie globalisée » in Revue québécoise de droit international, Montréal, vol. 10, 1997, p.215. Sur la base de l'étude de soixante-quinze constitutions à la recherche des garanties constitutionnelles de l'État de droit, cet auteur énonce que : « le véritable test de l'État de droit se trouve alors dans l'existence d'une panoplie de procédures et de recours, appuyée sur des institutions, permettant à la victime d'une violation d'obtenir qu'il y soit mis fin et d'être indemnisée le cas échéant », J.Y. Morin, op.cit., p.124. Comme le note F. Crépeau qui résume ces propos : « L'État de droit est un État de justiciables, au plein sens du terme, la justiciabilité étant corrélative de la citoyenneté politique ». F. Crépeau, Ibid., p.216.

[2] La Banque mondiale reprend la notion de « rule of law » dans le sens de permettre un cadre légal pour le développement : « Some elements of the rule of law are needed to create a sufficiently stable setting for economic actors- entrepreneurs, farmers, and workers- to assess economic opportunities and risks, to make investments of capital and labor, to transact business with each other, and to have reasonable assurance or recourse against arbitrary interference or expropriation. ». In World Bank, Governance and Development, Washington, 1992, p.28. Le même organisme énumère cinq éléments qui définissent selon lui, l'existence d'un cadre légal : « (a) there is a set of rules known in advance; (b) the rules are actually in force; (c) there are mechanisms ensuring application of the rules; (d) conflicts are resolved through binding decisions of an independent judicial body; and (e) there are procedures for amending the rules when they no longer serve their purpose. » Ibid., p.30.

[3] H.K. Bédié, président de l'Assemblée nationale a assuré l'intérim présidentiel au décès d'Houphouët-Boigny en décembre 1993.

[4] Economist Intelligence Unit, Country Report Cote d'Ivoire, First Quarter 2000, p.12.

[5] Ces informations sont tirées d'un article intitulé « Les Caisses noires de la Présidence » de Mamadou Koulibaly paru dans Le Jour, Abidjan, 1998.

[6] « La Caïstab rattrapée par son passé » dans Jeune Afrique, No. 2031, 14 au 20 décembre, 1999, pp.78-81.

[7] La notion de mode de régulation cherche à mettre en évidence dans le cas ivoirien le rôle que l'État, en tant que lieu et agent dans un schéma de redistribution sélective déconnecté de la sphère de production, joue dans une économie post-coloniale basée sur la rente tirée des cultures d'exportation. Parmi les caractéristiques de cette régulation, l'une des principales correspond à un schéma de répartition des revenus qui a peu de liens avec la production et la productivité et qui est rendu possible en bonne partie par l'existence de multiples sources d'accumulation parallèle. Cette approche a été proposée par L. Gouffern dans « Les limites d'un modèle. À propos d'État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire », Politique africaine, no. 6. mai 1982, pp.19-34. L'analyse en termes de régulation a été développée par B. Losch à partir de l'étude de l'imbrication du politique et de l'économique au sein du principal secteur d'accumulation ivoirien, celui du café-cacao. Cf. B. Losch « Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire. Une relecture de la trajectoire

ivoirienne ». Thèse de doctorat de l'université de Montpellier, 1999, qui propose notamment une analyse longue période de la formation du pouvoir de la Caisse de stabilisation.

[8] La presse ivoirienne a fait état récemment, à l'occasion de visites médiatiques initiées par le Président Gueï, des chantiers pharaoniques (estimés à une centaine de milliards de FCFA) entrepris en pleine crise financière par l'ex-Président Bédié dans son village natal de Daoukro. Elle a aussi souligné le faste de la demeure de l'ancien ministre de l'Économie et des Finances, Niamien N'Goran, à Pépréssou. In *Fraternité Matin*, Abidjan, No. 10653, 29-30 avril- 1 mai 2000, p.2.

[9] Tout en comprenant les réserves de précaution de la part des bailleurs de fonds bi- et multilatéraux concernant la tournure des événements en Côte d'Ivoire, cette différence de traitement pose question. Nous y reviendrons en conclusion en abordant la question de la responsabilité politique de ces mêmes acteurs dans l'établissement des contraintes et conditions économiques sous lesquelles se déroule la transition.

[10] "La principale leçon à tirer est qu'un ajustement insuffisant risque de gravement compromettre le niveau de vie des pauvres. La proportion de pauvres a augmenté en Côte d'Ivoire du fait de la récession, le gouvernement ayant entrepris de réduire les dépenses publiques afin d'amortir les effets d'une détérioration brutale des termes de l'échange. La recrudescence de la pauvreté a résulté non pas d'une redistribution des revenus au détriment des pauvres et au profit des riches, mais d'un recul de l'activité économique qui a touché tous les groupes de revenus". In Banque Mondiale, *L'Ajustement en Afrique. Réformes, Résultats et Chemin à Parcourir*, Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement, Washington, 1994, p. 189.

[11] Une telle amorce est proposée dans B. Campbell, « Political Dimensions of the Adjustment Experience of Cote d'Ivoire » à paraître dans *Critical Political Studies*. Conference in Honour of Colin Leys, McGill-Queen's University Press, 2000.

[12] Lionel Demery and Lyne Squire, « Macroeconomic Adjustment and Poverty in Africa : An Emerging Picture » dans *The World Bank Research Observer*, vol. 11, no. 1 février 1996, p. 42.

[13] Economist Intelligence Unit, Country Report. Côte d'Ivoire, 3rd Quarter, 1997, p.17 et 3rd Quarter 1998, p.13.

[14] «Between 1987 and 1989 almost 30 public enterprises were privatized. Several divestiture techniques were used, usually involving direct negotiations with potential buyers. These privatizations were conducted with little transparency, and little strategic study was pursued prior to privatization. In short, the privatizations were not well managed», in Lionel Demery: "Côte d'Ivoire: fettered adjustment" in *Adjustment in Africa*, Vol. 2, *Lessons from Country Case Studies*, Ed. I. Husain et R. Faruqee, World Bank, 1994, pp. 101-102. A titre d'exemple concret, les conditions de la privatisation en novembre 1990 de l'Énergie Électrique de Côte d'Ivoire ont suggéré à des observateurs britanniques, l'existence d'un "old boy network" activement en place dans la distribution des actions et des biens auparavant publics. Economist Intelligence Unit, Country Report, no 4, 1991, pp. 14-15. Plus généralement pour un bilan de la résistance aux privatisations dans les années 1980 puis de leur emballement dans les années 1990, voir respectivement B. Contamin et Y-A. Fauré, *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire*, Karthala, 1990 et B. Losch, op.cit., pp. 503-530.

[15] "Le succès de ces réformes [d'ajustement] suppose une transforma-tion radicale du rôle de l'État, qui n'ira pas sans difficultés dans le contexte africain, caractérisé par la faiblesse des institutions et, souvent, par une très vive résistance politique". In Banque mondiale, *L'ajustement en Afrique*, op.cit., p. 257-258.

[16] Le Rapport de 1994 avait pourtant souligné les difficultés rencontrées par la Côte d'Ivoire : "Entre le début et la fin de la décennie, les prix réels à la production des produits d'exportation ont baissé de plus de 50%". In *L'Ajustement en Afrique*, op. cit., p. 189.

[17] « Ainsi, ce pays s'est lancé avec un certain zèle dans le programme de stabilisation et d'ajustement, qui s'attaquait pourtant à bien des intérêts en place. L'opposition la plus spectaculaire à ces réformes allait venir

de ceux qui ont longtemps été les privilégiés du régime, à savoir les étudiants et leur enseignants » .
In J.P.Azam et C. Morisson, La faisabilité politique de l'Ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc, OCDE, 1994, p.52.

[18] Cf. B. den Tuinder, Ivory Coast. The Challenge of Success, publié pour la Banque mondiale par Johns Hopkins University Press, 1978.

[19] Voir à ce propos B. Contamin et B. Losch, « Côte d'Ivoire : la voie étroite », dans Politique africaine, no. 77, mars 2000, pp.117-128.

[20] Un portrait éloquent de cette situation est présenté dans une entrevue avec le ministre du budget du Gouvernement de transition : « Côte d'Ivoire : Entretien avec Mamadou Koulibaly » dans Politique africaine, no. 77, mars 2000, pp. 129-142.

[21] Economist Intelligence Unit, Country Report Cote d'Ivoire, 1st Quarter, 2000, p.1.

[22] Guy-André Kieffer, « La Côte d'Ivoire évite in extremis d'être en défaut sur une partie de sa dette », La Tribune, 17 avril, 2000.

[23] Nicole Chevillard, « L'austérité et la crise du cacao compliquent la transition en Côte d'Ivoire », Le Monde, 26 avril, 2000.

[24] Guy-André Kieffer, op.cit., La Tribune, 17 avril, 2000.

[25] Economist Intelligence Unit, Country Report Cote d'Ivoire, 1st Quarter, 2000, p. 9.

[26] « Entretien avec Mamadou Koulibaly », op.cit., p.130.

[27] Ibid..

[28] Les taux de 6% et plus qui avaient marqué la période post-dévaluation du franc CFA après 1994 ont bel et bien disparus. Une croissance négative est même envisagée pour l'année en cours.

[29] C'est le cas de l'aide européenne suspendue à cause de détournements de prêts destinés au secteur de la santé. Selon la presse ivoirienne, le Gouvernement de transition semble bien décidé de faire la lumière sur ce sujet. Le Jour, Abidjan, 29 avril - 1er mai 2000, p.1.

[30] G.-A. Kieffer, op.cit., La Tribune, 17 avril 2000.

[31] On relève par exemple l'absence de remplacement des cartouches d'encre de photocopieuses dans les bureaux de certains ministres ou encore le manque d'ordinateurs dans des services jugés vitaux par le gouvernement.

[32] Respectivement A. Ouattara et Laurent Gbagbo. Cf. Guy-André Kieffer, « Imbroglie politique autour du paiement de la dette ivoirienne » dans le journal La Tribune, 2 mai 2000.

[33] Boga Sivori, « Rencontre décisive entre Guéi et les partis politiques demain », Notre Voie, 26 avril, 2000, p.2.

[34] Fabienne Pompey, « La junte d'Abidjan relance le débat sur l'ivoirité », Le Monde du 16/5/2000.

[35] La question des cartes d'identité et leur délivrance est le second thème de préoccupation dans le débat actuel. La grande largesse dont avait fait preuve Houphouët-Boigny dans l'attribution des cartes d'identité et les crispations sur la question de la nationalité ont abouti à la question de leur renouvellement généralisé dont les modalités précises ne sont pas encore trouvées. Cf. par exemple, Michèle Pepe, « Reprendre à zéro ou situer l'ampleur de la fraude? », Fraternité Matin, No. 10653, 29-30 avril 1er mai 2000, p.3.

[36] Nicole Chevillard, *op.cit.*, Le Monde, 26 avril, 2000.

[37] Cette réflexion est développée dans B. Campbell, « Quelques enjeux conceptuels, idéologiques et politiques autour de la notion de gouvernance », dans *Bonne Gouvernance et Développement*, Institut Africain pour la Démocratie, Dakar, 1997, pp. 65-94.

[38] Germaine Boni, « Les trois priorités du Général Doué », dans *Le Jour*, Abidjan, 29-30 avril, 1er mai 2000, p.1 et 12.

[39] *Ibid.*, p.12.

[40] Dans *Governance and Development* (1992) la Banque mondiale exclut explicitement comme la responsabilité politique du domaine de ses compétences.